

LA CONDUITE SUPERVISEE

Vous pouvez prévoir, dès la signature de votre contrat avec l'auto-école, de choisir la conduite supervisée ou bien le décider par la suite. La conduite supervisée peut être effectuée soit avant de passer l'examen pratique du permis, soit après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire.

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

Après un échec à l'examen pratique du permis de conduire, celle-ci permet de continuer sa « formation » à la conduite de façon à conserver ses acquis et à prendre plus d'expérience, plus de confiance (sans excès pour autant) en soi.

Pour vous inscrire, vous devez aussi avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Évaluation préalable à l'entrée en formation

Cette évaluation est faite nous permet d'estimer le nombre de leçons approximatif que l'élève aura à réaliser avant d'être prêt pour l'examen du permis de conduire, mais aussi et surtout pour nous permettre d'avoir un premier contact avec l'élève, d'essayer de comprendre sa façon d'être et de savoir quelle pédagogie adopter lors de nos futures leçons ensemble, car chacun est différent.

Elle est réalisée par un enseignant de la conduite en voiture.

Étape 01 - SIGNATURE DU CONTRAT

Pour réaliser ta demande tu dois fournir les documents suivants :

- - Des Ephotos.(photo internet avec signature) disponible dans presque tous les photomatons
- Photocopie ASSR2, du Permis Am si vous l'avez obtenu et photocopie de votre carte d'identité.
- Attestation de recensement à l'âge de 16 ans ou attestation JDC
- Attestation de domicile avec facture de moins de 6 mois et photocopie carte d'identité des parents.



Etape 02 – OBTENTION DU CODE DE LA ROUTE

Au choix selon vos envies et disponibilités, en salle de code ou/et en ligne via les sites de nos partenaires IciCode et PassRousseau,

Vous vous préparez à l'examen théorique du permis de conduire en effectuant des séries de questions en mode thématique ou Tests.

Nos enseignants effectueront le suivi de votre formation via un logiciel relié à votre fiche élève, ils pourront vous conseiller et vous aider à évoluer.

Etape 03 - FORMATION CONDUITE 20H00

Une formation de 20h00 minimum avec un formateur référant. Vous serez amenés à conduire dans diverses situations, en suivant le programme de formation pratique disponible sur notre page internet ou à demander à notre accueil.

Nous suivons le programme REMC

PROGRAMME DE FORMATION REMC **B** **Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne**

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avvertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les Caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Etape 04 - FIN de FORMATION INITIALE

Après avoir validé l'ensemble des compétences du programme de formation de votre livret, et nous avoir démontré que vous pouviez être un conducteur responsable, sans avoir besoin d'intervention physique de notre sur le véhicule lors des dernières leçons de conduite, nous signerons l'attestation de formation initiale qui vous sera remise lors du rendez-vous préalable qui se déroule en présence de votre futur accompagnateur.

Etape 05- LE RENDEZ-PREALABLE

Présence d'un accompagnateur obligatoire

2h00 de conduite avec les accompagnateurs. Cette étape nous permet de vous coacher avant le début de la phase de conduite accompagnée. De montrer à votre/vos futur(s) accompagnateur(s) que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire sans l'aide d'un enseignant.

Les rassurer et leur expliquer leur rôle pendant la période de conduite « accompagnée »

Etape 06 - CONDUITE AVEC ACCOMPAGNATEUR

Il n'y a plus de limite de temps et de kilomètres pour effectuer la conduite supervisée.

Nous vous conseillons une période minimum de 3 mois afin de parcourir un maximum de kilomètres, le but étant de conduire un maximum et d'acquérir de l'expérience pour pouvoir se présenter à l'épreuve du permis de conduire et par la suite conduire seul en toute sécurité.

Pendant cette période vous rencontrerez très certainement des situations qui n'ont pu être rencontrées pendant la formation initiale.

L'accompagnateur doit avoir au moins 23 ans et 5 ans de permis sans interruption.

Pendant la phase de conduite supervisée, un rendez-vous pédagogique (RVP) est obligatoire.

**DOCUMENT DISPONIBLE AU FORMAT PAPIER SUR DEMANDE A L'ACCUEIL DE NOTRE AUTOECOLE,
CISIBLE SUR LA PAGE DE NOTRE SITE INTERNET**

[SBC-AutoEcole - AAC et conduite supervisée](#)

ET TELECHARGEABLE SUR LA PAGE DE NOTRE SITE INTERNET

[SBC-AutoEcole - Liens à télécharger](#)